Quelles options choisir en L2 pour etre avocat des affaires?

Par **Visiteur**, le **27/09/2010** à **12:17**

En faite je voudrais me spécialiser dans les affaires à 'gros sous' engageant des grosses entreprises parcque j'ai entendu que les avocats 'généralistes' qui s'occupent des dossiers du type divorce et mariage ne s'ensortaient pas financierement.
Donc ma question est la suivante, quelle est la matiere que je dois choisir entre science po et probleme économique contemporains et ma deuxieme question est quel est le td a choisir au 4 ème semestre entre droit des affaires et introduction au droit fiscal?
Et dernierement , je voudrais savoir à quel étape de nos études en droit nous choisissons notre spécialité comme par exemple avocat des affaires , avocat spécialiste du droit privé , etc..? Faut-il etre de préférence dans une bonne fac pour etre un avocat des affaires ou cela importe peu?

Par **alex83**, le **27/09/2010** à **12:49**

Salut,

Tous cela semble un peu confus dans votre esprit.

Avant toute chose, la dénomination "affaire" est très général et se décompose en un certains nombre de matières juridiques : droit commercial, droit du travail, droit de la propriété intellectuelle, droit fiscal, droit des sociétés... etc. Il n'existe donc pas à proprement parler d'avocat spécialisé dans les affaires mais dans un domaine des affaires. On utilise plus "droit des affaire" pour simplifier les choses... mais le terme "affaire" n'est pas précis du tout.

Ensuite, le débat sur spécialisé/généraliste est assez complexe. Il est difficile de se faire une opinion sans avoir de chiffre ou d'études. Elles existent mais je ne sais plus où on peut les trouver. Allez faire un tour sur le village de la justice, ils proposent parfois des articles intéressants (avec graphiques) sur la profession.
Bon sinon, les généralistes ne s'occupent pas forcément que de mariage et divorce, et un avocat peu avoir plusieurs spécialisations et être moins au courant des évolutions d'une de ses matières (qu'il a comme spécialité) qu'un autre, généraliste (officiellement non spécialisé), qui, lui, traitera différents types de dossiers et pourra avoir une visions donc plus large du problèmes posé (je ne crois pas avoir été très clair là !-?)... Par ailleurs, certains généralistes ne veulent pas de l'étiquette "avocat spécialiste en ..." pour éviter de "perdre" des clients potentiels (et oui, si vous voyez : spécialiste en droit des sociétés, vous n'allez pas sonner à son cabinet pour une affaire de meurtre). Toute cette notion de spécialisation est donc difficile à cerner.

Image not found or type unknown

En ce qui concerne le chois de vos matières... en L1 et L2 ce n'est pas significatif. Dans les deux choix que vous présentez, honnêtement ça ne jouera pas contre vous que vous preniez telle matière et pas telle autre. Le choix doit être fait en considération de vos attentes et aspirations.

La spécialisation d'un avocat se fait concrètement après avoir passé un certain temps (2 ans je crois) auprès d'un avocat déjà spécialisée dans la matière visée. En sortant de l'école, vous n'êtes rien de plus, rien de moins qu'un généraliste (qui a des connaissance plus poussées dans un domaine qu'un autre suivant le master choisis [i:1q4zywf7]a priori[/i:1q4zywf7]). Et c'est ensuite à vous de trouver, soit un cabinet généraliste qui traitera de "tout", soit un cabinet spécialisé qui traitera d'un grand ensemble (droit des affaires par exemple), soit dans un cabinet très spécialisé qui traite d'une unique matière (le sous ensemble "droit fiscal" par exemple).

Tout ça me semble compliqué XD Je vous conseille de faire des recherches sur internet pour démêler ces informations...

:wink:

Image not found or type unknown

Par **Visiteur**, le **27/09/2010** à **13:22**

Je me suis renseigné et je ne veux pas devenir avocat des affaires sur un coup de tete, comme vous pouvez le penser. Mais d'abord parcque les avocats des affaires ont les plus gros salaires et ensuite parcque les avocats généralistes qui s'occupent des affaires courantes (tabassage d'un gars dans un bus, vol dans un magasin , divorce, mariage etc..) ont des petits salaires et doivent se consituter une clientéle, or par notre simple bon sens on peut comprendre qu' on ne divorce pas tout les ans ni on se fait tabasser tout les jours. Moi meme je connais des avocats sur Paris qui ont des salaires de plombiers.
Sinon le terme affaire n'est pas si peu claire , puisqu'il existe des master mention droit de l'entreprise ,spécialité droit des affaires.
Par droit des affaires , je sous-entend les dossiers engageants les entreprises et sur lesquelles les avocats percoivent un pourcentage.
Donc afin de travailler sur des dossiers engageants des entreprises sur lesquelles je pourrais prendre un bénéfice , je dois m'orienter vers quoi? et quelles options en L2?

Par **alex83**, le **27/09/2010** à **17:00**

Vous avez une vision assez singulière de la profession. Vous pensez qu'un avocat d'affaire n'a pas, lui, besoin de se constituer une clientèle ? Vous pensez que 200.000 divorce par an ça ne fait pas des divorces tous les jours ? Vous pensez avoir des dossiers sur des énormes boites avec des montants exorbitants tous les jours et dès la sortie de l'école ? Réveillez-vous...

Par ailleurs, c'est une erreur -selon moi- de choisir un métier ou une spécialisation

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

uniquement sur une question de "salaire". C'est important, je vous le concède, mais cela ne doit pas constituer votre choix. D'autant plus qu'il n'y a pas la possibilité de se projeter vu l'écart qu'il y a entre les fameux "ténors du barreau" ou certains fiscalistes... et les autres avocats. Et ne pensez pas que les plus riches sont les plus heureux.

Renseignez vous mieux et réfléchissez bien à votre projet ; surtout, "murissez" le bien car il m'apparait dans vos postes un manque de recul et de maturité assez important.

Par **akhela**, le **27/09/2010** à **17:11**

[quote="asdf":2x30yi7w]Je me suis renseigné et je ne veux pas devenir avocat des affaires sur un coup de tete, comme vous pouvez le penser. Mais d'abord parcque les avocats des affaires ont les plus gros salaires et ensuite parcque les avocats généralistes qui s'occupent des affaires courantes (tabassage d'un gars dans un bus, vol dans un magasin , divorce, mariage etc..) ont des petits salaires et doivent se consituter une clientéle, or par notre simple bon sens on peut comprendre qu' on ne divorce pas tout les ans ni on se fait tabasser tout les jours. Moi meme je connais des avocats sur Paris qui ont des salaires de plombiers.
Sinon le terme affaire n'est pas si peu claire , puisqu'il existe des master mention droit de l'entreprise ,spécialité droit des affaires.
Par droit des affaires , je sous-entend les dossiers engageants les entreprises et sur lesquelles les avocats percoivent un pourcentage.
Donc afin de travailler sur des dossiers engageants des entreprises sur lesquelles je pourrais prendre un bénéfice , je dois m'orienter vers quoi? et quelles options en L2?[/quote:2x30yi7w]

Je ne peux que rejoindre alex83 dans sa réponse : tout avocat doit se constituer une clientèle ou travailler pour les autres. La différence dans mon barreau entre les affairistes et le contentieux est certes importante en terme de revenu moyen (surtout au début) mais surtout en horaire de travail (en contentieux on a une vie à côté du travail ... les affairistes ont peut être plus de pognon que nous, mais ils ne peuvent en profiter).
Ensuite je connais beaucoup d'avocat, même en affaire qui rêveraient de gagner autant qu'un plombier ... vos propos démontre bien que vous êtes blindés de préjugés stupides (juste pour rectifier, les plombiers sont parmis les artisants les mieux payés et l'absence de concurrence sur ce secteur leur permet de pratiquer des tarifs proprement exorbitants.

Par **naeem**, le **25/01/2013** à **10:15**

bonjour
je suis un avocat etranger en france.je voudrais travailler comme avocat pour l'étranger.
pourriez vous m'expliquer,je vais chosir quel sujet pendant mes etudes de droits.
merci a l'avance

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés